



Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 5 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le 5 janvier à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-neuf décembre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne VILLARDIER, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Noémie BIMAZ, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, , Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND et François GÉRENTET.

Absente

avec pouvoir : Jessie MÉAN, conseillère municipale, pouvoir donné à Pierre BOUVIER.

Après s'être assuré du nombre requis de présent pour ouvrir la séance, M. MÉANT a ouvert la séance du conseil.

Mme Claudine CHALLAND s'est portée volontaire pour assurer le secrétariat de séance. Sa candidature, soumise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

20h10 : suspension de séance

1. Présentation du projet d'usine de méthanisation sur le terrain de la société Kem ONE à Balan par Monsieur Serge BARGE.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur BARGE était déjà intervenu pour présenter ce projet devant le conseil municipal de la mandature précédente. Il précise qu'il vient ce jour afin de présenter le projet et ses évolutions aux nouveaux élus.

Monsieur BARGE a commencé par retracer l'historique de ce projet initialement prévu sur le territoire de la Plaine de l'Ain (PIPA - Parc industriel de la Plaine de l'Ain). Celui-ci n'ayant pas abouti sur le secteur de la PIPA, c'est par la volonté de Monsieur Olivier THOMAS, Directeur de la société KEMONE, que ce projet d'usine de méthanisation s'est relocalisé sur le territoire de Balan. La volonté de rentabiliser le capital foncier de la société et d'améliorer son image en termes de participation à la sauvegarde de l'environnement est à l'origine de ce partenariat.

Ce projet est à l'étude depuis 2018 et évolue en étroite collaboration avec la 3CM, la commune de Balan et les propriétaires exploitants agricoles du secteur. Il est en permanente évolution du fait de la réglementation et des évolutions technologiques. Le projet initialement prévu a été modifié pour répondre à des besoins technologiques nouveaux ainsi son aspect extérieur sera différent de celui présenté au précédent conseil municipal (présentation de photos pour illustrer ses propos).

Monsieur Barge a expliqué le processus de méthanisation. Il a indiqué que le permis de construire serait instruit par les services de la DDT et accordé par la Préfète de l'Ain et non par Monsieur le Maire. Il a précisé que ce projet

devrait être subventionné par la Région mais pas par l'ADEME (non sollicitée) et que le contrat bio éthane avait été signé avec GRDF, celui-ci fixe les conditions de rachat du gaz produit.

Il a estimé que le dossier de permis de construire pourrait être déposé aux environs de mars 2021 et que les travaux pourraient commencer durant le 2^{ème} semestre 2021. Fin des travaux estimée fin du 1^{er} semestre 2022.

- Madame MARTINS a demandé quel était le périmètre maximum pour se procurer la matière première. Dans un souci environnemental, il serait dommageable pour ce projet de se fournir trop loin (impact négatif du trafic routier). Elle souhaite savoir où seront effectués les épandages.

Monsieur BARGE a indiqué qu'à l'heure actuelle, l'exploitant agricole le plus éloigné se trouve à Meximieux (soit 12 km). Il a indiqué que l'activité devrait engendrer la venue de 4 à 5 camions par jour et que ceux-ci feraient toujours des allers-retours à plein (dépôt de matière 1^{ère} - récupération de matière transformée). Il a précisé que les épandages étaient règlementés et gérés par les exploitants agricoles uniquement.

- Monsieur BUSSY s'est interrogé concernant les mauvaises odeurs que pourrait engendrer ce projet, ce problème est souvent signalé sur internet.

Monsieur BARGE a précisé que les matières organiques seraient stockées à l'intérieur du bâtiment qui sera étudié pour retenir les mauvaises odeurs potentielles. Il a rappelé qu'il y a 800 usines en France et que les problèmes d'odeurs n'existent pas ou peu sur ces sites. D'après lui, cet argument est souvent avancé en amont de la réalisation du projet par les opposants.

- Monsieur HALET s'interroge sur le fait que la 3CM n'est pas participé à l'élaboration de ce dossier.

Monsieur BARGE a expliqué que ce projet était à l'initiative d'une société privée qui n'avait pas souhaité faire appel aux pouvoirs publics pour le porter.

- Monsieur le Maire a sollicité, dans la mesure du possible, l'organisation d'une nouvelle visite sur un site similaire à celui que sera construit à Balan. L'objectif de cette nouvelle visite sera de permettre aux élus, au moment venu, d'émettre un avis éclairé sur le projet (avis consultatif).

- Monsieur TROSSELY a demandé combien d'emplois allaient-être générés par ce projet.

Monsieur BARGE a indiqué qu'il devrait y avoir 5 agents sur site et une cinquantaine d'emplois indirects créés ou pérennisés.

Il reviendra vers nous ultérieurement pour l'organisation d'une visite.

20h45 : reprise de la séance

2. Adoption du pacte de gouvernance (PDC) de la 3CM.

Monsieur le Maire a constaté que les élus n'avaient pas été destinataires du document relatif au PDC en amont de la séance du conseil municipal. Il a proposé d'effectuer une présentation du PDC et indiquait que si cette présentation n'était pas suffisante pour permettre aux élus de se positionner, le vote serait reporté.

Les membres du conseil municipal ont validé cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire a procédé à la présentation du pacte de gouvernance de la 3CM.

- Monsieur BUSSY a demandé si ce pacte était nécessaire et si cette organisation n'était pas un peu trop complexe. Monsieur le Maire a expliqué qu'il semblait nécessaire de définir une organisation pour rationaliser la gestion des dossiers et faciliter le travail des agents. Il a précisé que ce schéma avait été réalisé avec l'assistance d'un cabinet professionnel.

- Monsieur ROGNARD a demandé si ce PDC pouvait assurer l'application des décisions prises. Il se référait à la problématique des gens du voyage.

Monsieur le Maire a expliqué que cela n'était pas lié à l'organisation, toutes les décisions prises à la 3CM engagent l'ensemble des communes de la 3CM. Dans le cas cité, l'accord liait la 3CM et la Communauté de Communes de Miribel et Plateau. L'engagement qui n'a pas été tenu ne concernait pas les communes de la 3CM et donc pas son organisation.

-Monsieur TROSSELY a demandé si cette organisation était commune à toutes les intercommunalités. Monsieur le Maire a répondu que chaque intercommunalité choisissait son schéma.

Monsieur le Maire a demandé aux membres du conseil municipal s'ils estimaient être en mesure de se prononcer sur l'adoption de ce PDC.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal ont décidé de délibérer sur le PDC.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-11-2 du CGCT ;

Vu l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre doit inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant, à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux, un débat et une délibération sur le principe de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Vu la délibération n°DE-2020/07/21 en date du 2 juillet 2020, dans laquelle le conseil communautaire a approuvé le principe de l'adoption d'un pacte de gouvernance.

Vu la délibération n°DE-2020/12/90-DG en date du 3 décembre 2020, dans laquelle le conseil communautaire a adopté le pacte de gouvernance.

Considérant que le pacte de gouvernance vise notamment à définir les rôles respectifs entre les communes et la communauté de communes et à formaliser la coopération entre communes membres dans le respect de chaque territoire.

Considérant que sur le plan procédural, lorsque le conseil communautaire se prononce en faveur de l'adoption d'un pacte de gouvernance, celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres.

Considérant que les communes disposent d'un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte pour émettre un avis.

Considérant que l'avis des communes ne lie pas l'organe délibérant de l'EPCI,

Vu l'entrée en vigueur des mandats acquis le 15 mars 2020 au 18 mai 2020, en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et du décret n° 2020-571 du 14 mai 2020, l'approbation définitive de ce pacte par le Conseil communautaire interviendra au plus tard le 18 février 2021 par délibération du Conseil communautaire.

Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter le pacte de gouvernance.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

À ADOPTÉ le pacte de gouvernance présenté en séance.

3. COVID-19 : Suspension de loyers

Monsieur le Maire a rappelé que les mesures relatives à l'allègement du confinement applicables depuis le 28 novembre 2020 ont permis au salon de beauté ainsi qu'au salon de coiffure de ré-ouvrir leurs portes. En revanche, le bar 'L'Emballant' est resté fermé.

Toujours dans un souci de soutenir les commerçants et artisans de notre territoire, Monsieur le Maire a proposé de faire une remise gracieuse du montant du loyer pour le commerçant dans l'incapacité d'exercer son activité, soit :

- Bar (50% du loyer) : 296.05 euros.
- TOTAL : 296.05 euros.

Il est précisé que cette mesure sera reconduite durant toute la période imposant la fermeture de ce commerce.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

À ACCEPTÉ la remise gracieuse proposée par Monsieur le Maire comme détaillée ci-dessus,

À ACCEPTÉ que cette mesure soit reconduite durant toute la période imposant la fermeture de ce commerce.

À AUTORISÉ Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4. Commission de contrôle des listes électorales : modification de la délibération du 3 novembre 2020.

Monsieur le Maire a rappelé que le conseil municipal avait délibéré le 3 novembre 2020 pour désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Il a précisé que par mail du 2 décembre 2020, la Préfecture avait indiqué que les membres et les suppléants « délégués de l'administration et du Tribunal judiciaire » ne pouvaient être pris en compte car ils étaient conseillers municipaux. Il convient donc de refaire une nouvelle proposition d'électeurs.

Il a expliqué pourquoi la composition de la commission de contrôle était différente que celle constituée durant le mandat précédent. Il a proposé aux membres du conseil municipal de réfléchir à des candidats potentiels afin de prendre contact avec eux et de s'assurer qu'ils acceptent d'occuper ces fonctions. Il a indiqué donc aux élus, qu'il n'était pas possible de délibérer ce soir sur ce sujet.

Après avoir échangé, les conseillers municipaux ont proposé de prendre contact avec :

- Monique LEMAIRE
- Madeleine PLATHIER
- Francine ROTH
- Jean-Pierre GABELLE

Liste non exhaustive.

5. Questions diverses.

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du conseil municipal que Monsieur Thierry BEAUMEL avait quitté la commune au 31 décembre 2020 et que le poste de DGS était toujours vacant malgré deux annonces sur le site emploi territorial.

Il a informé les élus qu'il réfléchissait à une organisation adaptée à la commune et basée sur l'équipe déjà en place. Dans l'attente, lui, les adjoints, Pamela NESTEROVITCH et Pascale BRIANT s'organisent pour gérer l'intérim.

Monsieur le Maire a informé les élus que Monsieur Cédric MARON avait pris son poste le 4 janvier 2021. Il est le nouveau responsable du service technique. Malheureusement, son arrivée a été perturbée par l'absence de :

- Romain FLOTTE / maladie / en arrêt jusqu'au 8 janvier 2021 inclus,
- Stéphane GAUQUELIN / maladie / arrêt de travail prolongé jusqu'au 22 janvier 2021 inclus,
- Vincent GAY / panne de voiture / de retour le 5 janvier 2021.

Malgré cela, il a pris en main son poste et a fait très bonne impression.

Monsieur Vincent GAY, sous contrat jusqu'au 8 janvier 2021 a émis le souhait de terminer son contrat dès mardi 5 janvier à midi. Décision a été prise de le libérer de ses fonctions.

Monsieur le maire a informé les élus sur l'avancée du projet d'aménagement de la place du Village. Il a expliqué qu'un rendez-vous avait eu lieu avec un aménageur qui avait pris connaissance des bâtiments que la commune envisageait d'acquérir. Il va mener une réflexion sur un projet et revenir vers nous.

Toujours sur ce point, le CAUE ainsi que le service des domaines vont venir jeudi 14 janvier à 14h pour estimer les biens de Monsieur BERNARD et Monsieur CHAMBOULEYRON.

Il a aussi précisé que Monsieur PROST, gérant de l'épicerie l'Emballant avait été informé de ce projet.

Monsieur le Maire, accompagné de Madame VILLARDIER, a fait une présentation du 1^{er} grand marché de producteurs locaux qui devrait avoir lieu à Balan. Il est convenu un 1^{er} rendez-vous avec les adjoints le vendredi 29 janvier à 18h afin d'organiser cette manifestation. Un compte-rendu sera transmis aux membres du conseil municipal.

Monsieur BUSSY signale qu'il y a un problème avec le ramassage des feuilles dans le secteur de la rue du Stade et de la rue de la Tuilière. Il a indiqué qu'il serait bien de revoir le calendrier pour mieux coordonner la dernière tonte et le passage de la balayeuse en fonction de la tombée des feuilles.

Monsieur Pierre BOUVIER a demandé des informations quant à l'aire d'accueil de grand passage pour l'année 2021. Monsieur le Maire a expliqué qu'il n'y aura pas d'aire définitive cette année mais une provisoire, dossier en cours.

Monsieur HALET a indiqué qu'il souhaiterait faire une présentation du SIEA aux membres du conseil municipal. Monsieur le Maire a proposé de la mettre à l'ordre du jour du prochain conseil. Se rapprocher de Pamela NESTEROVITCH pour la mise en forme.

Monsieur BUSSY, Madame VILLARD et Monsieur BURGHARDT ont alerté Monsieur le Maire quant à l'état général du village. Il y a de plus en plus de déchets dans les rues et sur les trottoirs. Les poubelles ne sont pas lestées, de ce fait, des déchets s'envolent dans les rues (masques ...). Il y a aussi une recrudescence de déjections canines sur les trottoirs. Monsieur le Maire a pris note de ces remarques et indiqué que les choses devraient rentrer rapidement dans l'ordre suite à l'arrivée de Monsieur MARON.

Monsieur le Maire, a félicité la commission communication pour le bulletin municipal très bien accueilli par la population. Les 1ers retours ont été très positifs.

Madame CHALLAND a notifié sa déception de ne pas avoir vu d'article relatif à son départ en retraite après 35 ans de service. Elle a demandé plus de considération pour les prochains départs en retraite. L'exécutif prend acte de sa remarque et précise que son départ datant de décembre 2019, un article aurait dû paraître dans le BM 2020 (par anticipation) et non 2021. Le Maire s'excuse au nom de l'ancien conseil municipal.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 2 février 2021.

La séance est levée à 22h00.